Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 avril 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 9, 19 et 24 mars 2020.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1196616005

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 679 383,84 $, toutes taxes applicables, soit 226 461,28 $ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans à onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), et approbation des projets de convention à cet effet.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1208046003

Octroi d'un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants), et délégation au directeur du développement du territoire et des études techniques de l'approbation des projets, la signature des conventions financière avec les associations, l'approbation des demandes de versement et l'autorisation des dépenses.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1206616001

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 $, toutes taxes applicables, à huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), et approbation des projets de convention à cet effet.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1203945007

Contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 $, à même les surplus de l'arrondissement et ce, afin de soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs efforts d'aide aux personnes les plus vulnérables de la société.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1203945006

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 50 000 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1203945005

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 9 105 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

20.07 Entente

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1208509001

Délégation à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses dans le cadre de la Politique de l'enfant - Édition 2020, pour un montant maximal de 92 183,18 $ pour la réalisation de huit (8) projets.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1205237002

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 29 février 2020.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1195924002

Nouvel avis de motion relatif au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.02 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1202583001

Adoption du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (2020-02).

40.03 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1200482001

Adoption du *Règlement* (2020-03) *modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020* (2019-14).

40.04 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1198339007

Adoption du *Règlement* (01-277-86) *modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), *afin d'autoriser l'usage parc ou place dans certaines zones*.

40.05 Règlement - Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1208339004

Adoption d'une résolution abrogeant la résolution CO00 02765 autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment situé au 1287, rue Rachel Est.

District(s) : DeLorimier

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1205924001

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est.

District(s) : DeLorimier

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques*- 1208339003

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade, et le réaménagement de l'entrée du bâtiment situé au 180, rue Maguire.

District(s) : Mile-End

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1196616005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 679 383,84 $, toutes taxes applicables, soit 226 461,28 $ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans à onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 226 461,28 $, toutes taxes applicables, aux onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet et période	Montant
La Maison d'Aurore	Le jardin d'Aurore Avril 2020 à novembre 2023	20 000 $
Missions Exeko	Tisser un quartier plus serré Avril 2020 à mars 2023	20 067,88 $
L'Auberge Madeleine	Mobilisation des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir Avril 2020 à mars 2023	20 675,40 $
Mission communautaire Mile-End	Manger santé Février 2020 à février 2023	10 000 $
Spectre de rue inc.	Projet TAPEL (déneigement pour personnes à mobilité réduite) Avril 2020 à mars 2023	16 950,40 $
Plein Milieu	Les messagers Avril 2020 à mars 2023	27 704 $

Centre du Plateau	Le centre communautaire du Plateau : L'incubateur d'actions communautaires Avril 2020 à mars 2023	24 574 $
Cuisines collectives du Grand Plateau	Ateliers culinaires aux aînés vivant en HLM Avril 2020 à mars 2023	20 900 $
Carrefour des Petits Soleils	Post partum Avril 2020 à mars 2023	15 875 $
La Petite Maison de la Miséricorde	Répit/repos Avril 2020 à mars 2023	28 812,60 $
Dîners St-Louis	Jeunes travailleurs - Job 18-30 Avril 2020 à mars 2023	20 902 $

2. D’approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D’imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l’agglomération.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-18 08:47

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196616005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 679 383,84 $, toutes taxes applicables, soit 226 461,28 $ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans à onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.
Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M$, couvre la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente administrative doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en

situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Appel de projets local
Le 7 novembre 2019, l'arrondissement a procédé à un appel de projets dans le cadre des Alliances pour la solidarité auprès de l'ensemble des organismes de son territoire. L'arrondissement a offert la possibilité aux organismes de déposer soit des projets annuels, couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, soit des projets pluriannuels, couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023. La date limite pour le dépôt des projets était le 17 janvier 2020, et l'arrondissement a reçu 27 demandes de soutien financier. Un comité d'analyse s'est réuni le 31 janvier afin d'évaluer l'ensemble de ces demandes, dont 19 ont été retenues (11 projets pluriannuels et 8 projets annuels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 - 1198377001 - 20 juin 2019
Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 - 1183220003 - 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ pour cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA19 25 0133 - 1197570002 - 6 mai 2019 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 $, toutes taxes applicables, à dix (10) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

CA18 250146 - 1187570001 - 7 mai 2018 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 $, taxes incluses, à 13 organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), et approbation des projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le présent dossier présente uniquement les onze (11) projets pluriannuels couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023.

1. Nom de l'organisme : La Maison d'Aurore

   Nom du projet : Le jardin d'Aurore
   Brève description du projet : Réalisation d'un jardin collectif en bacs. Programmation d'activités variées, dont des repas communautaires, conférences, ateliers de transformation culinaire, ciné-jardin, ruche d'art, etc. Le projet s'appuie sur des

valeurs de partage, de solidarité, d'autonomisation et de mixité sociale.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 $

2. Nom de l'organisme : Missions Exeko

Nom du projet : Tisser un quartier plus serré
Brève description du projet : Accompagnement de trois groupes de participants issus d'horizons distincts pour développer leurs projets citoyens en fonction de leurs besoins et visant à accroître leur inclusion sociale et leur participation citoyenne.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 067,88 $

3. Nom de l'organisme : L'Auberge Madeleine

Nom du projet : Mobilisation des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir
Brève description du projet : Organisation d'activités collectives (art et cuisine) afin d'offrir des opportunités de participation et d'inclusion aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 675,40 $

4. Nom de l'organisme : Mission communautaire Mile-End

Nom du projet : Manger santé
Brève description du projet : Appui à l'équipe Leadership de l'organisme dont les membres participent à la planification des achats et des menus pour les repas communautaires, au respect du protocole d'hygiène alimentaire, à la sécurité en cuisine, à la gestion de l'organisme, au règlement des conflits interpersonnels ainsi qu'à la promotion de saines habitudes alimentaires.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 $

5. Nom de l'organisme : Spectre de rue inc.

Nom du projet : Projet TAPEL (déneigement pour personnes à mobilité réduite)
Brève description du projet : Projet d'insertion sociale et professionnelle permettant à des jeunes, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, d'effectuer des opérations de déneigement manuel afin que des personnes à mobilité réduite accèdent plus facilement à leur logement.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 16 950,40 $

6. Nom de l'organisme : Plein Milieu

Nom du projet : Les messagers
Brève description du projet : Projet d'implication de pairs, issus du milieu des utilisateurs de drogues, pour le ramassage des seringues et du matériel de consommation à la traîne dans les ruelles du Plateau-Mont-Royal. Les pairs procèdent à l'entretien des bacs de récupération de seringues sur le territoire et effectuent aussi un relais vers les intervenants et travailleurs de rue de l'organisme.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 27 704 $

7. Nom de l'organisme : Centre du Plateau

Nom du projet : Le centre communautaire du Plateau : L'incubateur d'actions communautaires
Brève description du projet : Organisation d'activités culinaires, de repas communautaires, d'activités de transformations d'aliments, d'ateliers et animation horticoles et création d'un espace d'échange et de création de projets citoyens.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 24 574 $

8. Nom de l’organisme : Cuisines collectives du Grand Plateau

Nom du projet : Ateliers culinaires aux aînés vivant en HLM
Brève description du projet : Organisation d'ateliers de découverte culinaire se tenant dans cinq habitations à loyer modique du Plateau-Mont-Royal. Dans leur milieu de vie, les aînés pourront cuisiner ensemble des repas simples, économiques et sains.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l’Entente : 20 900 $

9. Nom de l’organisme : Carrefour des Petits Soleils

Nom du projet : Post partum
Brève description du projet : Organisation de groupes d'entraide traitant du trouble de la dépression post partum et mise sur pied d'ateliers ponctuels sur des thèmes reliés aux défis parentaux tout en mettant à la disposition des parents de manière systématique un service de garde gratuit.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l’Entente : 15 875 $

10. Nom de l’organisme : La Petite Maison de la Miséricorde

Nom du projet : Répit/repos
Brève description du projet : Offre de répit s'adressant aux femmes monoparentales avec un service de garde, à durée variable, pour l'ensemble de leur famille avec une programmation d'activités. Accompagnement des parents pour le développement de leurs enfants.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l’Entente : 28 812,60 $

11. Nom de l’organisme : Dîners St-Louis

Nom du projet : Jeunes travailleurs - Job 18-30
Brève description du projet : Projet d'autonomisation offrant à des jeunes hommes et femmes âgés entre 18 et 30 ans, généralement éloignés du marché du travail, des opportunités de travail ponctuel, adapté à leur rythme et payé à la journée.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l’Entente : 20 902 $

JUSTIFICATION

Afin d'évaluer les projets, les membres du comité d'analyse ont pris en compte les orientations et les normes administratives du MTESS, le Plan d'action en développement social de l'arrondissement ainsi que les critères de sélection suggérés par la ville-centre, comme la capacité de réalisation et de planification de l'organisme, les impacts du projet, la qualité du montage financier, la présence d'appuis au projet dans le milieu, etc. Ensuite, les membres ont considéré les différents types de financement possibles (annuel ou pluriannuel), le soutien financier disponible, et ce, en les partageant entre les projets retenus. L'administration de l'arrondissement a par la suite communiqué aux organismes les recommandations du comité d'analyse.
Pour la majorité des projets, la date de début des activités est antérieure à l’adoption de ce dossier par les instances décisionnelles. Toutefois, un montage financier auquel s’ajoutent d’autres sources de financement a permis le début de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*
La somme de 679 383,84 $, soit 226 461,28 $ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans, est prévue au budget du Service de la diversité et de l’inclusion sociale dans le

cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
La Maison d'Aurore	Le jardin d'Aurore	7 500 $	9 844 $	10 000 $	20 000 $	44 %
Missions Exeko	Tisser un quartier plus serré	0 $	0 $	0 $	20 067,88 $	65 %
L'Auberge Madeleine	Mobilisation des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir		10 532 $	13 128,44 $	20 675,40 $	90 %
Mission communautaire Mile-End	Manger santé	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	35 %
Spectre de rue inc.	Projet TAPEL (déneigement pour personnes à mobilité réduite)	3 150 $	4 000 $	16 950,40 $	16 950,40 $	72 %
Plein Milieu	Les messagers	10 000 $	17 800 $	19 000 $	27 704 $	44 %
Centre du Plateau	Le centre communautaire du Plateau : L'incubateur d'actions communautaires	0 $	0 $	0 $	24 574 $	45 %
Cuisines collectives du Grand Plateau	Ateliers culinaires aux aînés vivant en HLM	8 000 $	10 550 $	13 000 $	20 900 $	48 %
Carrefour des Petits Soleils	Post partum	0 $	0 $	0 $	15 875 $	63 %
La Petite Maison de la Miséricorde	Répit/Repos	0 $	0 $	0 $	28 812,60 $	90 %
Dîners St-Louis	Jeunes travailleurs - Job 18-30	$	$	18 018,20 $	20 902 $	45 %

La même répartition du soutien financier sera accordée aux organismes pour les années de référence 2021-2022 et 2022-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

Développement social

Ces projets répondent aussi aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où le dossier serait refusé ou reporté et compte tenu du fait que les dates de début des projets sont en grande partie antérieures à l'adoption du dossier, les citoyens bénéficiant actuellement des services des projets en subiraient grandement les répercussions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement**.** Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 3 mars 2020
Aissata OUEDRAOGO, 3 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-02-28

Claudia COULOMBE
Agente de développement

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement social et expertise

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1208046003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants) et déléguer au directeur du développement du territoire et des études techniques l'approbation des projets, la signature des conventions financière avec les associations, l'approbation des demandes de versement et l'autorisation des dépenses.

ATTENDU que les associations des commerçants sont des regroupements volontaires de commerçants légalement constitués;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC;

ATTENDU que la délégation des responsabilités au directeur du développement du territoire et des études techniques quant à l'approbation des projets, la signature des conventions financières avec les associations, l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses permettrait plus de flexibilité et d'efficience quant à la gestion de ce volet du fonds.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'ACCORDER un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues

commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservés aux associations volontaires de commerçants) ;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire et des études techniques à, au nom du conseil d'arrondissement, approuver les projets, signer les conventions financières relatives à la présente résolution, approuver les demandes de versement et autoriser les dépenses.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-27 08:01

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208046003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants) et déléguer au directeur du développement du territoire et des études techniques l'approbation des projets, la signature des conventions financière avec les associations, l'approbation des demandes de versement et l'autorisation des dépenses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, un fonds a été constitué visant le déploiement d'initiatives pour atténuer les impacts négatifs en découlant. C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que les revenus nets supplémentaires générés à la suite de cette augmentation sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds. L'arrondissement s'est alors engagé à créer le fonds de dynamisation des rues commerciales, en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires du Plateau, notamment regroupés au sein des sociétés de développement commercial (SDC) et des associations volontaires de commerçants.
Le volet III du Fonds de dynamisation des rues commerciales est un soutien financier municipal dédié aux associations volontaires de commerçants afin de créer des conditions plus propices au développement et à la pérennité des affaires sur les rues commerciales. Le fonds vise à ce que les associations volontaires de gens d'affaires mènent des actions servant à améliorer la vitalité économique des rues commerciales dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ultimement, la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a réservé une somme de 122 346 $ destinée aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal. À cette somme, il convient d'ajouter les montants non dépensés des années précédentes.

Quatre associations volontaires de commerçants sont présentes sur le territoire de l'arrondissement. Il s'agit de l'Association des commerçants avenue Duluth (ACAD), l'Association des gens d'affaires du Mile-End (AGAME), l'Association des commerçants de la rue Prince-Arthur (ACPR) et l'Association des commerçants de la rue Rachel (ACRR).

Les associations sont inviter à déposées des projets admissibles pour obtenir un financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0462 Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales.
CE19 0428 Résolution adoptée « réserver une somme de 122 346 $ pour le volet « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement».

CE18 0928 - 23 mai 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2018 (remises 2017) des subventions totales non récurrentes de 1 228 395 $ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et réserver une somme de 136 489 $ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement.

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants). Cette somme sera partagée entre les associations en fonction de la qualité de leurs projets retenus selon les critères suivants :

- Pertinence et réalisme;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l’organisme requérant;
- Montage financier;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l’arrondissement;
- Appui et implication des gens d’affaires, s’il y a lieu.

Cette année, les projets visant la relance des rues commerçantes à la suite de la crise sanitaire du Covid 19 seront priorisés.

Les sommes non dépensées serviront à financer des projets similaires lors des années subséquentes.

Afin de permettre plus de flexibilité et d'efficience quant à la gestion de ce volet du fonds de dynamisation, le directeur du développement du territoire et des études techniques (DDTET) sera responsable :

- d'approuver les projets;
- de signer, au nom du conseil d'arrondissement, les conventions financières relatives à la présente résolution;

- de l'approbation des demandes de versement;
- de l'autorisation des dépenses.

JUSTIFICATION

En participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des associations volontaires de commerçants, la ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal. Le soutien à la dynamisation des rues commerciales traditionnelles, la création de nouvelles SDC et la vitalité des rues commerciales par la valorisation urbaine, architecturale et du design sont au coeur des objectifs qu'entend appuyer la DDTET.
La DDTET recommande donc d'adopter une résolution permettant d'accorder un financement maximal de 207 662 $ aux associations volontaires de commerçants du Plateau Mont-Royal tout en déléguant au directeur de la DDTET les responsabilités mentionnées précédemment, et ce pour les motifs suivants :

- La délégation de ces responsabilités au directeur de la DDTET permettrait plus de flexibilité et d'efficience quant à la gestion de ce volet du fonds;
- Pour obtenir du financement, les associations doivent déposer un dossier conforme et s'engagent à tenir une reddition de compte exhaustive et transparente auprès de l'arrondissement;
- L'application du volet III du Fonds de dynamisation contribue à créer des conditions plus propices au développement et la pérennité des affaires sur les rues commerciales;
- Les organismes en développement économique et les petites entreprises de l’arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie du Covid 19. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l’impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l’activité économique;
- Le fonds permet également la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d’affaires à s’unir afin de créer éventuellement une SDC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de verser une contribution financière aux organismes, ceux-ci doivent obligatoirement être inscrits au Registre des entreprises du Québec (REQ) au moment de l'analyse des propositions de projets. De plus, le financement de leurs projets doit faire l’objet d’une convention avec l’arrondissement.
Le 13 mars 2019, le comité exécutif a accepté de réserver une somme de 122 346 $ pour le volet III « Besoins complémentaires ». Cette somme a été transférée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette somme s’ajoute aux 85 316$ disponibles et réservés au volet III de fonds de dynamisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein de l'association volontaire;

- Renforcement du pouvoir d'attraction de l'artère visée;
- Attraction et fidélisation de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception des demandes;

- Signature des conventions;
- Reddition de compte et bilan, fin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette Ntakarutimana)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-24

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1206616001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 $, toutes taxes applicables, à huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018 -2023) - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 $, toutes taxes applicables, aux huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet et période	Montant
Resto Plateau	Création d'un milieu de vie par et pour la communauté Avril 2020 à mars 2021	25 000 $
Santropol Roulant inc.	Une popote pour De Lorimier? Avril 2020 à mars 2021	25 020 $
Partage et solidarité	Lutte contre le gaspillage alimentaire PMR Avril 2020 à mars 2021	22 010 $
Groupe Information Travail inc.	Projet de propreté Milton Parc Mars 2020 à novembre 2020	22 000 $
Ateliers d'Éducation populaire du Plateau	Le jardin du partage Avril 2020 à novembre 2020	9 000,20 $
Parrainage civique Montréal	Initiation à l'informatique pour personnes présentant une déficience intellectuelle Avril 2020 à mars 2021	15 000 $

La Fondation Travail Sans Frontière inc.	Espace Vert - Insertion sociale et agriculture urbaine Juin 2020 à octobre 2020	4 962,52 $
Centre le Beau Voyage inc.	Hors les murs Avril 2020 à octobre 2020	5 000 $

2. D’approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D’imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l’agglomération.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-18 08:48

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206616001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 $, toutes taxes applicables, à huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.
Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M$, couvre la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente administrative doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Appel de projets local
Le 7 novembre 2019, l'arrondissement a procédé à un appel de projets dans le cadre des Alliances pour la solidarité auprès de l'ensemble des organismes de son territoire. L'arrondissement a offert la possibilité aux organismes de déposer soit des projets annuels, couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, soit des projets pluriannuels, couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023. La date limite pour le dépôt des projets était le 17 janvier 2020, et l'arrondissement a reçu 27 demandes de soutien financier. Un comité d'analyse s'est réuni le 31 janvier afin d'évaluer l'ensemble de ces demandes, dont 19 ont été retenues (11 projets pluriannuels et 8 projets annuels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 - 1198377001 - 20 juin 2019
Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 - 1183220003 - 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ pour cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CG19 0325 - 1198377001 - 20 juin 2019
Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 - 1183220003 - 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ pour cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour objectif de présenter uniquement les huit (8) projets annuels couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

1. Nom de l'organisme : Resto Plateau

   Nom du projet : Création d'un milieu de vie par et pour la communauté
   Brève description du projet : Création et animation de l'espace de vie des bénévoles et participants répondant aux besoins de la clientèle hors des heures d'ouverture du restaurant de l'organisme.
   Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 25 000 $

2. Nom de l'organisme : Santropol Roulant inc.

Nom du projet : Une popote pour De Lorimier?
Brève description du projet : Mise sur pied d'un comité de pilotage impliquant les membres et bénévoles de l'organisme afin d'évaluer leurs besoins et ceux de leur communauté pour l'implantation d'un nouveau service de popote roulante accessible et axé sur l'engagement communautaire aux personnes vivant avec une mobilité réduite dans le Plateau Est.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 25 020 $

3. Nom de l'organisme : Partage et solidarité

Nom du projet : Lutte contre le gaspillage alimentaire PMR
Brève description du projet : Démarrage d'un système de récupération des denrées alimentaires structuré dans le but de rejoindre efficacement les commerçants et les citoyens.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 010 $

4. Nom de l'organisme : Groupe Information Travail inc.

Nom du projet : Projet de propreté Milton Parc
Brève description du projet : Projet d'employabilité dans une perspective de réinsertion socioprofessionnelle visant à améliorer la propreté du secteur Milton Parc par le ramassage manuel des déchets et matières recyclables.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 000 $

5. Nom de l'organisme : Ateliers d'Éducation populaire du Plateau

Nom du projet : Le jardin du partage
Brève description du projet : Soutien à l'élaboration d'un jardin collectif et au développement d'une programmation variée orientée vers les besoins des citoyens.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 000,20 $

6. Nom de l'organisme : Parrainage civique Montréal

Nom du projet : Initiation à l'informatique pour personnes présentant une déficience intellectuelle
Brève description du projet : Projet de développement pour personnes présentant une déficience intellectuelle par voies technologiques adaptées aux besoins de la clientèle.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 15 000 $

7. Nom de l'organisme : La fondation Travail Sans Frontières inc.

Nom du projet : Espace Vert - Insertion sociale et agriculture urbaine
Brève description du projet : Projet d'introduction en agriculture urbaine s'adressant à de jeunes adultes éloignés du marché du travail et du milieu scolaire en collaboration avec l'organisme Santropol roulant inc.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 962,52 $

8. Nom de l'organisme : Centre le Beau Voyage inc

Nom du projet : Hors les murs
Brève description du projet : Projet de planification et de réalisation d'un voyage au Canada pour des adolescents issus de divers milieux socio-économiques et culturels.
Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 5 000 $

JUSTIFICATION

Afin d'évaluer les projets, les membres du comité d'analyse ont pris en compte les orientations et les normes administratives du MTESS, le Plan d'action local en développement social de l'arrondissement, ainsi que les critères de sélection suggérés par la ville Centre, comme la capacité de réalisation et de planification de l'organisme, les impacts du projet, la qualité du montage financier, la présence d'appuis au projet dans le milieu, etc. Ensuite, les membres ont considéré les différents types de financement possibles (annuel ou pluriannuel), le soutien financier disponible, et ce, en les partageant entre les projets retenus. L'administration de l'arrondissement a par la suite communiqué aux organismes les recommandations du comité d'analyse.
Pour la majorité des projets, la date de début des activités est antérieure à l'adoption de ce dossier par les instances décisionnelles. Toutefois, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .
La somme nécessaire à ce dossier, soit 127 992,72 $, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Resto Plateau	Création d'un milieu de vie par et pour la communauté	0 $	0 $	0 $	25 000 $	50 %
Santropol Roulant inc.	Une popote pour De Lorimier?	0 $	0 $	0 $	25 020 $	90 %
Partage et solidarité	Lutte contre le gaspillage alimentaire PMR	0 $	0 $	0 $	22 010 $	43 %
Groupe Information Travail inc.	Projet de propreté Milton Parc	0 $	0 $	0 $	22 000 $	42 %
Ateliers d'Éducation populaire du Plateau	Le jardin du partage	0 $	0 $	0 $	9 000,20 $	50 %
Parrainage civique Montréal	Initiation à l'informatique pour personnes présentant une déficience intellectuelle	0 $	0 $	0 $	15 000 $	53 %
La fondation Travail Sans Frontières inc.	Espace Vert - Insertion sociale et agriculture urbaine	0 $	0 $	0 $	4 962,52 $	75 %
Centre le Beau Voyage inc.	Hors les murs	0 $	0 $	0 $	5 000 $	45 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

Développement social

Ces projets répondent aussi aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où le dossier serait refusé ou reporté et compte tenu du fait que les dates de début des projets sont en grande partie antérieures à l'adoption du dossier, les citoyens bénéficiant actuellement des services des projets en subiraient grandement les répercussions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 et 3 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement**.** Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Catherine PIAZZON, 3 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-28

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement social et expertise

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1203945007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 $, à même les surplus de l'arrondissement et ce, afin de soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs efforts d'aide aux personnes les plus vulnérables de la société.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

1. De contribuer le Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 $;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-27 13:29

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203945007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 $, à même les surplus de l'arrondissement et ce, afin de soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs efforts d'aide aux personnes les plus vulnérables de la société.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.
La pandémie met une pression importante sur les ressources communautaires qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables de la société. La situation dans les banques alimentaires et les organismes est critique. Présentement, ces organismes manquent de ressources, tant humaines que matérielles. Le maintien des services et des ressources pour les plus vulnérables est une priorité de l'administration municipale. La Ville centre et les arrondissements ont la possibilité de les soutenir.

Dans ce contexte, Centraide a lancé un appel à la générosité dans le but de mettre en place des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population vulnérable du Grand Montréal, incluant notamment les personnes aînées, isolées et celles aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les demandes d'aide explosent et les organismes desservis par Centraide, par la Ville et les arrondissements ont besoin de soutien pour poursuivre l'effort collectif et traverser cette crise. Plus que jamais, les personnes les plus vulnérables ont besoin de nous.

La Ville centre ainsi que certains arrondissements s'apprêtent à confirmer leur contribution au Fonds d'urgence de Centraide. Le directeur général Serge Lamontagne a également encouragé les employés de la Ville à faire de même dans son message aux employés. Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, suite à l'invitation de la Mairesse de Montréal à participer à cet élan de solidarité, les élus du Plateau-Mont-Royal souhaitent contribuer au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1206229001, CA20 25 0078 - Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 $, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal, et délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

DESCRIPTION

La contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 $, aidera à soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs efforts d'aide aux personnes les plus vulnérables de la société.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.
Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer à la fois aux objectifs du Plan de développement durable (PLDD) et du Plan de développement social de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide permettra de subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs**.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-26

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1203945006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 50 000 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 $, aux organismes énumérés ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Activité	Montant
Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Projet de fleurissement du domaine public sur 1,4 km entre les rues Roy et Gilford.	10 000 $
Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Installation de 20 à 30 stèles avec photos d'archives et vignettes explicatives sur la rue Saint-Denis entre les rues Roy et Gilford.	10 000 $
Société de développement de l'avenue du Mont-Royal	Implantation de deux stations d'eau lors des foires commerciales de la saison estivale 2020.	5 000 $
Société de développement du boulevard Saint-Laurent / Société développement de l'avenue du Mont-Royal / Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Accompagnement des SDC du Plateau vers une transition écologique visant le zéro déchet.	25 000 $
	TOTAL :	**50 000 $**

D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement suppléant ou, en son absence, la mairesse suppléante substitut;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-24 10:51

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1203945006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 50 000 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne. Exceptionnellement, dans l'impossibilité pour certains organismes de réaliser le projet initialement soumis à cause de la pandémie COVID-19, un projet de remplacement pourrait être accepté par les élus, sans autres formalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Nom de l'organisme : Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis

Projet : Embellissement et aménagement horticole

Description : Projet de fleurissement du domaine public sur 1,4 km entre les rues Roy et Gilford.

Montant de la contribution : 10 000 $

Nom de l'organisme : Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis

Projet : Célébration des 100 ans des archives nationales du Québec rue Saint-Denis

Description : Installation de 20 à 30 stèles avec photos d'archives et vignettes explicatives sur la rue Saint-Denis entre les rues Roy et Gilford.

Montant de la contribution : 10 000 $

Nom de l'organisme : Société de développement de l'avenue du Mont-Royal

Projet : Distributeurs mobiles en eau potable

Description : Implantation de deux stations d'eau lors des foires commerciales de la saison estivale 2020.

Montant de la contribution : 5 000 $

Nom de l'organisme : Société de développement du boulevard Saint-Laurent / Société développement de l'avenue du Mont-Royal / Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis

Projet : Application du Guide de bonnes pratiques écoresponsables, vers une transition écologique & le zéro déchet (3 SDC).

Description : Accompagnement des 3 SDC du Plateau vers une transition écologique visant le zéro déchet.

Montant de la contribution : 25 000 $

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 50 000 $ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-19

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1203945005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 9 105 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 9 105 $, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Activité	Montant
Alliances 3e Âge	Pique-Nique communautaire *« Les Supervoisins »*	300 $
Communauté Saint-Urbain	Conversation publique sur le site de l'Hôpital Hôtel-Dieu	500 $
Maison d'Aurore	Fête de quartier et distribution de végétaux	3 105 $
Maison de l'Amitié	Foire agriculture urbaine ***« Cultivons le Plateau »***	4 000 $
Plein Milieu	Dépannage Alimentaire	1 200 $
	TOTAL :	**9 105 $**

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-25 17:26

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1203945005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 9 105 $, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne. Exceptionnellement, dans l'impossibilité pour certains organismes de réaliser le projet initialement soumis à cause de la pandémie COVID-19, un projet de remplacement pourrait être accepté par les élus, sans autres formalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Nom de l'organisme : Alliances 3e Âge

Projet : Pique-Nique communautaire *Les Supervoisins*

Description : *Le Pique-Nique communautaire Les Supervoisins* qui aura lieu le 18 juin 2020 est une activité pour les personnes aînées qui habitent dans neuf logements sociaux du Grand Plateau-Mont-Royal.

Montant de la contribution : 300 $

Nom de l'organisme : Communauté Saint-Urbain

Projet : Conversation publique sur le site de l'Hôpital Hôtel-Dieu

Description : La tenue d'un événement public d'envergure sur l'avenir du site de l'Hôpital Hôtel-Dieu.

Montant de la contribution : 500 $

Nom de l'organisme : Maison d'Aurore

Projet : Fête de quartier et distribution de végétaux le 23 mai 2020, de 10 h à 13 h

Description : En plus de distribuer des végétaux offerts par l'arrondissement, cet événement permettra de rencontrer les citoyens, de promouvoir les réseaux d'entraide et l'ensemble des activités de la Maison d'Aurore et d'organiser une fête de quartier autour de différentes animations.

Montant de la contribution : 3 105 $

Nom de l'organisme : Maison de l'Amitié

Projet : Foire agriculture urbaine ***« Cultivons le Plateau »*** prévue le 23 mai 2020, de 10 h à 16 h, sur l'avenue Duluth entre le boul. Saint-Laurent et la rue Saint-Denis

Description : En plus de distribuer des végétaux offerts par l'arrondissement, cet événement offrira plusieurs activités aux résidents.

Montant de la contribution : 4 000 $

Nom de l'organisme : Plein Milieu

Projet : Dépannage Alimentaire

Description : Offrir des plats à consommer aux personnes en situation d'itinérance qui fréquentent les différentes activités à Plein Milieu (soupes, sandwiches, lasagne, plats déjà préparés).

Montant de la contribution : 1 200 $

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement renforce son engagement dans la communauté pour la promotion et le développement de l'agriculture urbaine tout en encourageant la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 9 105 $ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-19

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1208509001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Délégation à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses dans le cadre de la Politique de l'enfant - Édition 2020, pour un montant maximal de 92 183,18 $ pour la réalisation de huit (8) projets

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. De déléguer à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2020 d'un montant de 92 183,18 $ pour la réalisation de huit (8) projets;

Nom du projet	Coût estimé du projet
1. Aide aux devoirs dans les bibliothèques en partenariat avec le YMCA du Parc	21 640 $
2. Bonification de l'enveloppe du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)	10 000 $
3. Offre de cours de natation gratuits pour les enfants de 4 mois à 17 ans habitant un HLM	5 000 $
4. Programme « Nager pour survivre » avec les écoles primaires de l'arrondissement	5 000 $
5. Offrir des places subventionnées dans les camps de jour pour les enfants en HLM	41 143,18 $
6. Animation du skatepark	2 400 $
7. Achat de matériel pour les ludothèques dans les parcs	3 000 $
8. Achat de matériel ludique et sportif - Chalet Laurier (parc Sir-Wilfrid-Laurier)	4 000 $
Total	**92 183,18 $**

2. D’imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-19 15:29

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208509001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Délégation à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses dans le cadre de la Politique de l'enfant - Édition 2020, pour un montant maximal de 92 183,18 $ pour la réalisation de huit (8) projets

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants âgés entre 0 et 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions en concertation et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.
En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants ainsi qu'aux familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a reçu le même montant de 86 746 $ avec l'ajout d'un solde résiduel de 5 437,18 $ de l'année 2019, pour une somme totale de 92 183,18 $ cette année. Cette somme sera utilisée pour financer des initiatives issues de l'arrondissement, mais réalisées, pour certaines, avec l'appui de partenaires institutionnels et communautaires. L'ensemble des huit (8) projets soutenus répond aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale.

L’arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l’interne ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet, soit :

1. sélectionné à la suite d’un appel de projets;
2. issu d’un plan d’action de l’arrondissement;
3. issu d’une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA208444001 - 14 février 2020 - 2208444001 - Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs selon la répartition budgétaire déjà prévue entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 $ du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale prévu pour la Politique de l'enfant.
CE19 0419 - 13 mars 2019 -1191643002 - Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 $ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 - 20 février 2017- 1177392001 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA 19 25 0218 - 2 juillet 2019 - 1197570004 : Délégation à la directrice de la culture, de sports, loisirs et développement social, l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2019, d'un montant de 86 746 $ pour la réalisation de 11 projets.

CA 18 25 0273 - 3 juillet 2018 - 1187570004 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 $, taxes incluses, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 $), Plein milieu (15 000 $), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 $), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,21 $) le Carrefour des petits soleils (2 304,13 $), le Centre du Plateau (7 388,31 $), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 $) et la Relance des loisirs tout 9 (2 463,27 $) pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal, et approbation des projets de convention à cet effet

CA 18 25 0148 - 7 mai 2018 - 1187570003 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 440,66 $, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau (9 772,50 $) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 $), pour 2018, pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

Voici la répartition proposée pour le budget de 92 183,18 $:
1. **Nom du projet** : Aide aux devoirs dans les bibliothèques en partenariat avec le YMCA du Parc
Unité administrative : Division de la culture et des bibliothèques
Brève description du projet : 6 heures, 2 fois par semaine la bibliothèque Mordecai-

Richler et 6 heures, 2 fois par semaine. à la bibliothèque du Plateau-Mont-Royal pour l'année scolaire 2020-2021 totalisant 34 semaines.
Coût estimé du projet : 21 640 $

2. **Nom du projet** : Bonification de l'enveloppe du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)

Unité administrative : Section du développement social et expertise
Brève description du projet : Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Section du développement social et expertise recevront de l'arrondissement un soutien financier supplémentaire de 10 000 $. Ce soutien financier est réparti en proportion des montants que reçoivent les organismes dans le cadre du PALÎM.

Montant de la contribution : 10 000 $

3. **Nom du projet** : Cours de natation pour les enfants de 4 mois à 17 ans habitant un HLM

Unité administrative : Division des sports et installations
Brève description du projet : Offrir le cours Croix-Rouge Natation Préscolaire, Junior et Essentiel durant l'été, l'automne et l'hiver 2020.

Coût estimé du projet : 5 000 $

4. **Nom du projet** : Déployer le programme « Nager pour survivre » avec les écoles primaires de l'arrondissement

Unité administrative : Division des sports et installations
Brève description du projet : Créé par la Société de sauvetage dans le but de prévenir la noyade, le programme joue un rôle clé dans la prévention de la noyade, permet aux enfants de bouger, d'augmenter leur confiance en eux et peut même donner envie à certains de fréquenter les installations aquatiques sur une base plus régulière. Le programme « Nager pour survivre » est offert aux enfants de 8 ans et plus (3^{e} année du primaire ou plus).

Coût estimé du projet : 5 000 $

5. **Nom du projet** : Offrir des places subventionnées dans les camps de jour de l'arrondissement pour les enfants habitant un HLM

Unité administrative : Section du développement social et expertise
Brève description du projet : Permettre aux enfants habitant un HLM de bénéficier gratuitement de places dans les camps de jour des organismes de l'arrondissement.

Coût estimé du projet : 41 143 $

6. **Nom du projet** : Animation du skatepark

Unité administrative : Section du développement social et expertise
Brève description du projet : Animation du skatepark les samedis et les dimanches pendant 10 semaines en juillet et août 2020.

Coût estimé du projet : 2 400 $

7. **Nom du projet** : Achat de matériel pour les ludothèques des parcs des Compagnons-de-Saint-Laurent et Hilda-Ramacière

Unité administrative : Section du développement social et expertise
Brève description du projet : Les ludothèques ont comme objectif général d'être un lieu incontournable pour les familles du quartier en proposant une programmation d'animation innovante, de proximité et accessible à tous les citoyens de l'arrondissement.

Coût estimé du projet : 3 000 $

8. **Nom du projet** : Achat de matériel ludique et sportif - Chalet Laurier (parc Sir-Wilfrid-Laurier)

Unité administrative : Section du développement social et expertise
Brève description du projet : Achat d'équipement de base et d'équipement de motricité afin de le prêter gratuitement aux utilisateurs du parc Sir-Wilfrid-Laurier, soit essentiellement des familles ou de jeunes enfants.

Coût estimé du projet : 4 000 $

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.
Les projets soutenus prennent en compte les besoins des enfants de la naissance à 17 ans au Plateau-Mont-Royal. Ils proposent des actions concrètes pour répondre à ces besoins, prônent la mise en commun de l'expertise de plusieurs acteurs, permettent de développer et de consolider des partenariats et la concertation nécessaires à la mise en œuvre de la vision de la Politique de l'enfant.

La réalisation de ces projets permettra de concrétiser les engagements de la Ville de Montréal et de développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la Ville. Ces projets auront pour résultat de multiplier les réseaux, les apprentissages et la volonté d'agir au profit des enfants de notre arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-après représente un résumé des montants accordés aux projets sélectionnés durant les dernières années dans le cadre de la Politique de l'enfant et les montants recommandés pour 2020.

Projet	Montant accordé			Montant recommandé 2020
	2017	2018	2019	
Aide aux devoirs dans les bibliothèques en partenariats avec YMCA du Parc	0 $	0 $	0 $	21 640 $
Bonification de l'enveloppe du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal (PALÎM)	0 $	0 $	10 000 $	10 000 $
Offre de cours de natation gratuits pour les enfants de 4 mois à 17 ans habitant un HLM	0 $	0 $	6 936 $	5 000 $
Programme « Nager pour survivre » avec les écoles primaires de l'arrondissement	0 $	0 $	8 900 $	5 000 $

Offrir des places subventionnées dans les Camps de jour de l'arrondissement	0 $	0 $	25 000 $	41 143 $
Animation du skatepark	0 $	0 $	2 200 $	2 400 $
Achat de matériel pour les ludothèques	0 $	0 $	1 762 $	3 000 $
Achat de matériel ludique et sportif – Chalet Laurier (Parc Sir Wilfrid-Laurier)	0 $	0 $	9 784 $	4 000 $

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le budget reçu dans le cadre de la Politique de l'enfant nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en* santé. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :
Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*
Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*
Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social
Le budget reçu dans le cadre de la Politique de l'enfant nous permet de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Action 5 : *Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale.*
Action 7 : *Déterminer les priorités d'intervention locales en développement social et mettre en place des stratégies pour rehausser l'impact sur les citoyens.*
Action 8 : *Multiplier les mesures d'accessibilités à l'offre en culture, sports et loisirs ;*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets tenant compte des besoins des enfants âgés entre 0 et 17 ans du quartier, cette contribution permettra la mise en place et la continuité de projets porteurs pour ces derniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Suivi des projets avec les unités administratives concernées de façon ponctuelle;
· Évaluation des impacts de ces contributions à la fin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs**.**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea LAROCHELLE
Conseiller(e) administratif auprès des organismes bénévoles

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-06

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement social et expertise

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1205237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 29 février 2020.

De prendre acte du dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 29 février 2020, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-27 08:08

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1205237002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 29 février 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Non applicable

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy PINNA
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-26

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.01

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1195924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion ayant trait au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DONNER UN NOUVEL AVIS DE MOTION AYANT TRAIT AU MAINTIEN DES ENSEIGNES DE 18 ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL.

VU les articles 113 et 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QU'il est souhaitable de figer le portrait du territoire pendant l'élaboration d'une stratégie d'encadrement des enseignes de valeur patrimoniale présentées au sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé:

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement qui visera à assurer la mise en valeur d'enseignes patrimoniales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et, plus précisément, d'interdire le retrait des enseignes présentées au sommaire décisionnel pendant l'élaboration d'une stratégie d'encadrement des enseignes de valeur patrimoniale.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-16 17:08

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195924002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion ayant trait au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 décembre 2019, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, le maire de l'arrondissement a donné avis de motion concernant le maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'interdire le retrait de certaines d'entre elles pendant la réalisation d'analyses qui viendront préciser leur valeur paysagère, architecturale et identitaire, ainsi que la portée du projet de règlement relatif à leur mise en valeur.
Depuis ce temps, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) à fait un appel à tous sur les réseaux sociaux pour identifier d'autres enseignes d'intérêts. Cette initiative a permis d'en reconnaître 8 nouvelles (Textile Central Americain, J. René Épicier Licencié, Maam Bolduc, Métro Bigras, Le Patio Bar Laitier, Bijouterie Diplomate, Jolicoeur et Charcuterie Fairmount). Ensuite, une recherche documentaire exhaustive a été réalisée sur chacune des enseignes retenues en :

§ Consultant les cartes et les annuaires anciens;
§ Explorant les permis, les certificats et les autorisations délivrées;
§ Fouillant dans différents fonds d'archives dont ceux de la Ville de Montréal et de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
§ Lisant des ouvrages et des articles de références;
§ Examinant le statut patrimonial des bâtiments;
§ Communiquant avec des parties intéressées telles que le Centre d'histoire de Montréal, Héritage Montréal, la Société d'histoire du Plateau-Mont-Royal et Mémoire du Mile End.

Finalement, l'arrondissement s'est adjoint les services de la coopérative en aménagement L'Enclume pour l'évaluation approfondie de l'intérêt des enseignes.

Dans les prochaines semaines, une grille d'analyse sera développée pour établir la valeur de chaque enseigne et un règlement sera rédigé pour définir les responsabilités des propriétaires.

Conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,

chapitre A-19.1), pour maintenir un effet de gel, afin qu'aucun permis ou certificat autorisant le retrait d'une enseigne ne soit délivré qui, advenant la protection de l'enseigne, serait prohibé, il y a lieu que le conseil d'arrondissement donne un nouvel avis de motion, compte tenu que le second projet de règlement ne sera pas adopté dans les deux mois suivant la présentation du précédent avis de motion.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1195924002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion ayant trait au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 décembre 2019, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, le maire de l'arrondissement a donné avis de motion concernant le maintien de 69 enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'interdire le retrait de certaines d'entre elles pendant la réalisation d'analyses qui viendront préciser leur valeur paysagère, architecturale et identitaire, ainsi que la portée du projet de règlement relatif à leur mise en valeur.
Le 3 février 2020, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement, le maire de l'arrondissement a donné un second avis de motion afin de rehausser à 77 le nombre d'enseignes d'intérêt à protéger suite à un appel à tous sur les réseaux sociaux.

Depuis ce temps, la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) et la coopérative en aménagement L'Enclume ont procédé à une évaluation approfondie de la valeur de chacune des enseignes à partir d'une recherche documentaire exhaustive. Ce travail a permis de déterminer la liste suivante de 18 enseignes présentant la plus grande valeur patrimoniale :

- Les Verres Stérilisés (800 Rachel Est)
- Saint-Viateur Bagel (263 Saint-Viateur Ouest)
- H. Lalonde & Frère (4800 du Parc)
- Wilensky (34 Fairmount Ouest)
- Le Fameux (4500 Saint-Denis)
- René épicier licencié (4800 De Grand-Pré)
- J. Omer Roy & Fils (1648-1658 Mont-Royal Est)
- Restaurant Jano (3883 Saint-Laurent)
- Schwartz's (3895 Saint-Laurent)
- Fairmount Bagel (74 Fairmount Ouest)
- Monument L. Berson & Fils (3884 Saint-Laurent)
- Van Horne Warehouses (1 Van Horne)
- L'Express (3927 Saint-Denis)
- Chez Ménick (1960 Masson)
- Textile Central American (77 Bernard Est)
- J. Piché et fils (5564 Saint-Laurent)
- Delli-Cité (4105 Saint-Laurent)

- Cinéma L'Amour (4015 Saint-Laurent)

Maintenant que la liste des enseignes de plus grande valeur a été établie, la DDTET définira une stratégie pour leur encadrement. Par règlement, l'arrondissement déterminera comment les enseignes ayant un statut patrimonial pourront être maintenues, modifiées ou retirées.

Conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), pour maintenir un effet de gel, afin qu'aucun permis ou certificat autorisant le retrait d'une enseigne ne soit délivré qui, advenant la protection de l'enseigne, serait prohibé, il y a lieu que le conseil d'arrondissement donne un nouvel avis de motion, compte tenu que le second projet de règlement ne sera pas adopté dans les deux mois suivant la présentation du précédent avis de motion.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195924002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion ayant trait au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

L'annonce de la fermeture prochaine de la bijouterie J. Omer Roy sur l'avenue du Mont-Royal, tout comme les inquiétudes soulevées par le retrait de l'enseigne du magasin Archambault au coin des rues Berri et Sainte-Catherine, a ravivé le débat sur la préservation des enseignes patrimoniales. Qu'elles soient lumineuses, peintes ou géantes, ces repères montréalais jouent un rôle bien plus grand que le message qu'elles véhiculent. Une enseigne peut également avoir une valeur paysagère. En effet, certaines créations rehaussent la qualité de l'environnement urbain ou marquent le paysage pour devenir des repères (Ex : J. Omer Roy, 1658, avenue du Mont-Royal Est).

Ensuite, une enseigne peut devenir un élément d'architecture. Dans certaines situations, la forme du bâtiment et l'affiche fusionnent pour devenir un ensemble indissociable (Ex : Théâtre Rialto, 5723, avenue du Parc). Dans d'autres, le panneau présente un design original qui témoigne d'une typologie d'enseigne typique d'une période de développement commercial (Ex : Les verres stérilisés, 800, rue Rachel Est).

Finalement, une enseigne peut avoir une valeur identitaire. En étant associée à un établissement phare au niveau local, régional ou national, une enseigne peut transporter une population dans un univers de souvenirs (Ex : Schwartz's, 3895, boulevard Saint-Laurent).

Dans ce contexte et bien que l'arrondissement travaille depuis des années à limiter la pollution visuelle et à exiger un affichage intégré et à échelle humaine, la Direction du développement du territoire et des études techniques croit que certaines structures iconiques méritent d'être préservées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

À partir d'un relevé terrain et informatique réalisé à l'été 2019, les enseignes de 70 établissements situés sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont été

retenues pour leur intérêt patrimonial potentiel. Au-delà de la valeur esthétique, ce premier tri regroupe les enseignes ou enseignes publicitaires qui se distinguent par leur valeur paysagère, architecturale ou identitaire. Ainsi, la liste regroupe la marquise des anciens théâtres ou cinémas du Plateau (Théâtre Dominion, Regent Theatre, Cinéma Papineau, Cinéma Rialto, Théâtre Globe) et ce même si celles-ci ont été grandement transformées. On y trouve aussi certaines enseignes peintes. Bien que partiellement effacées, elles représentent l'histoire de la réclame extérieure moderne. De même, les enseignes de plusieurs institutions du Plateau sont ciblées, en raison de la mémoire qui leur est associée. Pour éviter le retrait de l'une d'entre elles pendant l'évaluation de leur valeur patrimoniale, la Direction du développement du territoire et des études techniques propose de déposer un avis de motion interdisant leur retrait.

Pendant la période de gel, l'arrondissement réalisera une recherche documentaire sur chacune des enseignes retenues et définir des critères d'évaluation de la valeur patrimoniale.

De plus, l'arrondissement profitera de ce temps pour déterminer le meilleur outil réglementaire permettant d'assurer la mise en valeur de l'enseigne ou de la composante architecturale d'intérêt.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner un avis de motion afin de figer le portrait du territoire pendant la réalisation d'analyses qui viendront préciser la valeur patrimoniale de certaines enseignes historiques et définir la portée du projet de règlement.
Le projet de règlement découlant des réflexions qui seront réalisées dans les prochaines semaines sera présenté au comité consultatif d'urbanisme en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (2004-18).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection d'enseignes distinctives contribuant à l'image de certaines artères commerciales participe au développement d'une économie locale durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes sera déterminé suite à la réalisation d'études complémentaires sur la valeur des enseignes répertoriées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon S LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-25

Simon S LEMIEUX
Conseiller(ere) en amenagement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1202583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02)

DONNER UN AVIS DE MOTION ET DÉPOSER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2020-02)

Vu l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);*

Vu l'article 132 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)* et l'article 169, de l'annexe C, de cette *Chart e;*

Attendu qu'il est souhaitable de faciliter la compréhension et l'application du cadre régissant la composition et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu''il est souhaitable d'identifier plus adéquatement les règles à cet effet dans le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption le projet de *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020 -02),* lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-02-27 11:24

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1202583001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02)

CONTENU

CONTEXTE

Le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2004-18)* actuel a été adopté le 3 mai 2004, puis modifié à quatre reprises, entre 2005 et 2011. Ce règlement établit notamment :

- les fonctions du comité, principalement celles découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- la composition du comité;
- le quorum pour la tenue des réunions;
- le mandat des membres du comité;
- l'assistance dans les travaux du comité;
- l'obligation de déclaration de conflit d'intérêts;
- certaines règles relatives à la tenue des réunions;
- le droit de remboursement des dépenses encourues par les membres du comité.

Le conseil d'arrondissement souhaite remplacer ce règlement afin d'actualiser le cadre réglementaire relatif au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont -Royal. Le présent sommaire décisionnel propose donc le remplacement de l'ancien *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2004-18)* par la nouvelle version jointe au présent sommaire décisionnel.

Par ailleurs, de nouvelles règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme seront adoptées par ses membres consécutivement à l'entrée en vigueur du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02).*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'adopter le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02)* de manière à :

1. Modifier quelques règles quant à la composition et au fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme :
    - Remplacer la composition du comité qui comprend actuellement 8 membres permanents et 5 membres suppléants, par 13 membres, sans distinction entre membres permanents et membres suppléants;
    - Remplacer le quorum pour la tenue des réunions d'une majorité des membres, par 5 membres présents, dont minimalement 3 qui ne doivent pas être membres du conseil d'arrondissement;
    - Augmenter de 3 à 6 mois le délai de comblement d'une vacance au poste de membre du comité.

2. Actualiser ou préciser certains éléments de nature administrative :
    - Actualiser les fonctions du comité, principalement à l'égard des demandes de démolition déposées conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (2004-19);*
    - Préciser les cas où le mandat d'un membre prend fin;
    - Prévoir la fonction de secrétaire du comité parmi les personnes dont les services sont nécessaires au comité pour s'acquitter de ses fonctions.

3. Confirmer une majorité des règles actuelles :
    - Confirmer la désignation du président et du vice-président du comité par résolution du conseil d'arrondissement, de même que prévoir les règles relatives à la présidence d'une réunion du comité en leur absence;
    - Confirmer la durée du mandat des membres, soit 2 ans, avec possibilité de renouvellement;
    - Confirmer l'obligation de déclarer au comité tout intérêt particulier dans un projet et l'impossibilité de participer à une décision portant sur ce projet;
    - Confirmer que les réunions ne peuvent pas avoir lieu en même temps qu'une séance du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif si un membre en est également membre;
    - Confirmer que les réunions se tiennent à huis clos, avec possibilité d'inviter une personne avec l'accord de la majorité des membres;
    - Confirmer que les décisions relatives aux recommandations du comité sont prises à la majorité des membres présents;
    - Confirmer que tout membre a le droit d'être remboursé des dépenses encourues dans l'exercice de sa fonction, lorsqu'autorisées par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Faciliter la compréhension et l'application du cadre régissant la composition et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme;
- Identifier plus adéquatement les règles à cet effet dans le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard aux lois applicables.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes projetées :

- 9 mars 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- 6 avril 2020 : Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- 7 avril 2020 : Publication et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Steven ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-01-09

Stéphane B MORIN
Conseiller en planification

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, patrimoine et services aux entreprises

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1200482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2020-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020 (2019-14).

VU les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1);
VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'adopter le *Règlement* (2020-03) *modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020* (2019-14).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-02-19 07:51

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1200482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2020-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020 (2019-14).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but de modifier le règlement 2020-03 afin de suspendre l'entrée en vigueur de l'application de l'article 2 en raison de la crise sanitaire du coronavirus. L'application de l'article 2 entrera en vigueur à une date ultérieure par avis public. Le règlement 2020-03 faisant état de cette modification est joint en pièce addenda au présent sommaire addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1200482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2020-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020 (2019-14).

CONTENU

CONTEXTE

Les modifications proposées concernent la Direction du développement du territoire et des études techniques. Premièrement, le deuxième alinéa de l'article 8 qui prévoit que les frais d'une demande de dérogation mineure, lorsqu'elle porte sur l'implantation d'un appareil élévateur d'habitation pour une personne handicapée, ne s'appliquent pas est devenu désuet suite à la modification de l'article 89 du règlement d'urbanisme qui a permis, par PIIA, l'ajout d'une rampe d'accès ou d'une plate-forme élévatrice. Aussi, et à la demande des élus, il y a lieu de procéder à l'élimination des tarifs de PPCMOI lorsque la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.
Enfin, les services centraux de la Ville ont procédé à la modification des tarifs des parcomètres par une augmentation de 0,25 $ le tarif horaire de toutes les places de stationnement sur rue, et cette modification entrera en vigueur le 1er avril 2020. Par conséquent, des modifications au *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020* (2019-14) sont requises afin d'ajuster certains tarifs. En effet, cette modification des services centraux a un impact sur la perte des revenus des places tarifées inclus dans le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public. Conséquemment, il y a lieu de considérer pour adoption le projet du *Règlement* (2020-03) *modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020* (2019-14), qui est joint comme pièce au présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet du règlement 2020-03 se décrit comme suit:
"**1.** Le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2020* (2019-14) est modifié à son article 8 par la suppression du deuxième alinéa, et à son article 9 par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant:

« Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas à une demande portant sur l'implantation d'un bâtiment de logements sociaux ou communautaires destiné à accueillir des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment

dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (chapitre S-8). »

2. Ce même règlement est finalement modifié au paragraphe 3° de son article 24 par le remplacement du montant « 39,00 $ » par le montant « 42,00 $ », et par le remplacement de ces mêmes montants à son article 26, troisième ligne, ainsi qu'au paragraphe 2° sous-paragraphe e) de son article 31.

JUSTIFICATION

Compte tenu de la volonté des élus d'éliminer les tarifs de PPCMOI lorsque la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment de logements sociaux ou communautaires, ainsi que des modifications apportées aux tarifs des parcomètres par les services centraux, soit une majoration de 0,25 $ le tarif horaire de toutes les places de stationnement sur rue, et ce, à compter du 1er avril 2020, il est recommandé d'apporter certains ajustements et de modifier, en conséquence, certains tarifs en lien avec les modifications proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certains tarifs sont ajustés à la hausse afin de mieux refléter les modifications apportées aux tarifs des parcomètres par les services centraux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 9 mars 2020: Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2020-03
CA du 6 avril 2020: Adoption du règlement 2020-03
Avis public d'entrée en vigueur: 7 avril 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-07

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1198339007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage parc ou place dans certaines zones

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN D'ATTRIBUER UN ZONAGE AUTORISANT LES USAGES PARC OU PLACE À DES ESPACES AMÉNAGÉS À CES FINS (01-277-86)

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de deux parcs et de quatre places, ainsi que l'agrandissement d'une place;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé:

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera présenté pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et qui visera à attribuer un zonage autorisant les usages parc ou place à des espaces aménagés à ces fins;

D'adopter le premier projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'attribuer un zonage autorisant les usages parc ou place à des espaces aménagés à ces fins* (01-277-86)*;*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 25 février 2020 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-01-22 08:15

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198339007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin d'autoriser l'usage parc ou place dans certaines zones

CONTENU

CONTEXTE

Dans les dernières années, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à l'aménagement de différents espaces à des fins de création ou d'agrandissement de parcs ou de places à même des terrains vacants ou des tronçons de rues fermés à la circulation. Le présent projet de règlement vise à attribuer le zonage approprié à ces lots, en y autorisant l'usage soit parc, soit place:

- Lot 2 135 800, soit le tronçon de la rue Saint-Dominique entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue Laurier Est (parc Lahaie): place;
- Lot 2 004 462, soit la rue Guilbault Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique (place Guilbault): place;
- Lots 2 317 232 et 2 317 197, en bordure de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer (place des Fleurs-de-Macadam): place;
- Lot 2 162 410, soit l'avenue Tara Hall, entre la rue Saint-Urbain et la ruelle: place;
- Lot 2 160 892, au coin des rues Milton et Clark (Jardin Notman): parc;
- Lot 1 591 270, soit la terrasse Mercure, entre les rues Fullum et Chapleau (parc Baldwin): place;
- Lots 1 339 997, 1 514 393 et 1 514 394 (principalement), en totalité ou en partie, en bordure de l'avenue du Parc, entre la rue Léo-Pariseau et l'avenue des Pins Ouest (parc Léo-Pariseau): parc.

Une place se distingue généralement d'un parc par la présence d'un ou de plusieurs bâtiments avec adresse civique adjacents à cet espace (accès unique). C'est notamment le cas du « parc » Lahaie, auquel est attribué un usage place en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), et ce, malgré son toponyme officiel. Une place se caractérise également par ses aménagements de surface davantage minéralisés que ceux d'un parc et est habituellement un lieu utilisé pour la détente, l'ornementation et la tenue d'événements. Pour sa part, un parc se caractérise par un important couvert végétal ou la présence d'équipements permettant la pratique de sports et d'activités de loisirs ou de plein-air. Dans la réglementation d'urbanisme, un parc (catégorie d'usages E.1

(1)) et une place (catégorie d'usages E.1(3)) sont toutefois assujettis aux mêmes dispositions quant à la construction et aux usages complémentaires autorisés.

Mis à part ce changement de zonage, certains de ces lots devront faire l'objet d'une modification au registre du domaine public de la Ville afin de se voir attribuer le statut de parc ou place publique au lieu de l'actuel statut de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 25 0160 (1105275002) - 7 juin 2010: Ordonnance établissant la piétonnisation de la rue Saint-Dominique entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier et en vue d'en interdire l'accès véhiculaire;

- **CA13 25 0416 (1133172010)** - 1er octobre 2013: Ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation automobile de la rue Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier Est
- **CA16 25 0396 (1166768009)** - 7 novembre 2016: Ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation automobile de la rue Guilbault Est, située entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent;
- **CA17 25 0200 (1161027014)** - 5 juin 2017: Approbation du projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée à des fins d'équipement collectif, à savoir un parc local, le lot 2 317 232 du cadastre du Québec situé au sud-est de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 500 000 $, plus les taxes applicables (N/Réf.:31H12-005-0968-04);
- **DC170700035 (2170700035**) - 17 octobre 2017: Modifier la signalisation sur l'avenue Tara Hall entre la rue Saint-Urbain et la ruelle Basset et sur la rue Saint-Urbain entre l'avenue Tara Hall et la rue Milton;
- **CA18 25 0010 (1174962008)** - 5 février 2018: Acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de création d'un parc local, d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, tel que montré au plan M-68 Saint-Laurent, situé au sud de la Milton à l'intersection de la rue Clark, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- **CA19 25 0103 (1196768003)** - 1er avril 2019: Ordonnance établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la terrasse Mercure.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) de la manière suivante:
Modifications du plan U-1 intitulé « USAGES PRESCRITS » de l'annexe A

- Parc Lahaie: intégration de la totalité du lot 2 135 800 au secteur d'usages de catégorie E.1(3) adjacent afin d'y autoriser l'usage place (actuellement en partie en secteurs d'usages de catégories E.5(1) et E.5(2));
- Place Guilbault: création d'un secteur d'usages de catégorie E.1(3) pour le lot 2 004 462 afin d'y autoriser l'usage place (actuellement en secteurs d'usages de catégories H.2-4 et C.3(1)C);
- Place des Fleurs-de-Macadam: création d'un secteur d'usages de catégorie E.1 (3) pour les lots 2 317 232 et 2 317 197 afin d'y autoriser l'usage place (actuellement en secteurs d'usages de catégories C.4B et H.2-4);
- Avenue Tara Hall: création d'un secteur d'usages de catégorie E.1(3) pour le lot 2 162 410 afin d'y autoriser l'usage place (actuellement en secteurs d'usages de catégories H.1-6 et E.5(3));

- Jardin Notman: création d'un secteur d'usages de catégorie E.1(1) pour le lot 2 160 892 afin d'y autoriser l'usage parc (actuellement en secteur d'usages de catégories H.1-6);
- Parc Baldwin: création d'un secteur d'usages de catégorie E.1(3) pour le lot 1 591 270 afin d'y autoriser l'usage place (actuellement en partie en secteurs d'usages de catégories E.5(1), E.4(1) et E.1(1));
- Parc Léo-Pariseau: intégration des lots 1 339 997, 1 514 393 et 1 514 394 (principalement), en totalité ou en partie, au secteur d'usages de catégorie E.1 (1) adjacent afin d'y autoriser l'usage parc (actuellement en secteur d'usages de catégories H.2-4).

Modifications d'autres plans de l'annexe A, en concordance aux modifications du plan U-1

- Plan Z-1 intitulé « ZONES »: création de six zones et agrandissement de deux zones;
- Plan H-1 intitulé « LIMITES DE HAUTEUR »: création de quatre secteurs et agrandissement de trois secteurs sans limites de hauteur (identifiés par le symbole « P » sur le plan);
- Plan TID-1 intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS »: création de quatre secteurs et agrandissement de trois secteurs sans taux d'implantation maximaux et densités (identifiés par le symbole « P » sur le plan).

Modifications d'autres plans de l'annexe A, aux fins d'assurer une meilleure cohérence avec son contenu

- Plan UP-1(1) intitulé « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE »: retrait des secteurs identifiés par le symbole « P » en les intégrant à leur aire et unité de paysage correspondante;
- Plan S-1 intitulé « IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET SECTEURS SIGNIFICATIFS »: retrait des secteurs identifiés par le symbole « P » en les intégrant à leur secteur significatif correspondant, le cas échéant, et de sa référence à « PARC » ;
- Plan H-1 intitulé « LIMITES DE HAUTEUR » et plan TID intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMAUX ET DENSITÉS »: remplacement, dans la légende, pour le symbole « P », de la référence à « Parc » par « Espaces et lieux publics (catégorie E.1) ».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants:

- Reconnaître, dans la réglementation de l'arrondissement, la création de deux parcs et de quatre places, ainsi que l'agrandissement d'une place;
- Assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 14 janvier 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, ce projet de règlement permettra d'augmenter la superficie d'espaces verts protégés par un zonage adéquat et réduira le nombre d'îlots de chaleur, ce qui permet de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée:

- 14 janvier 2020: Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées:

- 3 février 2020: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Février 2020: Avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 25 février 2020: Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Ce projet de modifications réglementaires est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de*

la Ville de Montréal (04-047) et au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 17 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacqueline Tatiana BENITEZ
Agente technique en urbanisme et Stéphane Morin - Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-17

Gisèle BOURDAGES
Chef de division Urbanisme, Patrimoine et Services ux entreprises

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1208339004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution abrogeant la résolution CO00 02765 autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment sis au 1287, rue Rachel Est

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION CO00 072765 ACCORDÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (2002-07)

ATTENDU QUE l'intervention peut dorénavant se faire de plein droit et que la dérogation mineure accordée (résolution # CO00 02765) n'est donc plus utile;

ATTENDU QU'une lettre de désistement à cette dérogation mineure, signée par le requérant, a été soumise à la Direction;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 février 2020 à la nouvelle proposition.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'adopter la résolution abrogeant la résolution CO00 02765 accordée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment sis au 1287, rue Rachel Est.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-24 11:07

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208339004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution abrogeant la résolution CO00 02765 autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment sis au 1287, rue Rachel Est

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 octobre 2000, le conseil municipal a accordé une dérogation mineure (résolution # CO00 02765) visant à permettre, pour le bâtiment sis au 1287, rue Rachel Est, l'installation d'une plate-forme élévatrice fermée, dite « encloisonnée », ce qui dérogeait à l'article 423 du *Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal* (R.R.V.M., c. U.1). Néanmoins, depuis 2009, l'installation d'une plate-forme élévatrice est possible de plein droit, avec évaluation par le CCU [réf. article 89 du *Règlement d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et article 3. 2° h) ainsi que *A nnexe B – Fascicule 5* du *Règlement sur les PIIA* (2005-18)]. La plate-forme élévatrice fermée existante, maintenant défectueuse, sera remplacée par une nouvelle, ouverte et installée au même emplacement. Compte tenu qu'elle sera installée au même emplacement, qu'aucune modification n'est requise au perron ou aux revêtements de sols existants déjà adéquats, et qu'elle sera ouverte plutôt que fermée par une toiture, l'impact visuel de l'intervention sera moindre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CO00 02765 - Autoriser dérogation mineure - Construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment situé au 1287, rue Rachel Est, à l'ouest de la rue Chambord.

DESCRIPTION

Adopter la résolution abrogeant la résolution CO00 02765 autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice encloisonnée dans la cour avant du bâtiment situé au 1287, rue Rachel Est.

JUSTIFICATION

La Direction est favorable à la présente demande, pour les motifs suivants :

- L'intervention pouvant dorénavant être réalisée de plein droit, la dérogation mineure accordée (résolution # CO00 02765) n'est plus utile;

- Une lettre de désistement à la dérogation mineure (résolution # CO00 02765), signée par le requérant, a été soumise à la Direction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

18 février 2020 : Présentation au comité consultatif d'urbanisme;

- **6 avril 2020 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-03-11

Jacqueline Tatiana BENITEZ
Agente de recherche en urbanisme et Gaétan Ricard - Conseiller en aménagement

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1205924001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment située au 1875, avenue du Mont-Royal Est

ADOPTER LA RÉSOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE SPECTACLE AU DEUXIÈME ÉTAGE DU BÂTIMENT SITUÉE AU 1875, AVENUE DU MONT-ROYAL EST.
ATTENDU QUE le projet vise à pérenniser des activités artistiques sur l'avenue du Mont-Royal Est;

ATTENDU QUE des études acoustiques ont été produites afin de développer des mesures de mitigation adaptées au bâtiment et au type de spectacle présenté;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est, et ce, en dérogation à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que la superficie maximale de plancher occupée à des fins de spectacles soit d'au plus 170 m^2;
- Que la salle de spectacles soit localisée au deuxième étage;
- Que l'accès de l'établissement sur l'avenue du Mont-Royal Est soit muni d'un sas d'entrée;
- Que les accès à l'espace occupé à des fins de spectacles soient munis d'une porte;

- Que le système de son soit muni d’un limiteur de niveau sonore fixant la puissance sonore maximale à un niveau de 90 dB«c»;
- Que l’établissement ne présente pas de spectacle de musique;
- Que l’établissement se procure un permis d’occupation du domaine public pour les bacs à déchets déposés sur le domaine public;
- Qu’un rideau acoustique soit installé et maintenu à l’intérieur devant les fenêtres du deuxième étage;
- Que la composition des murs et du toit comprennent minimalement les éléments présentés au point 5 du rapport R-241019-1 de la firme Acoustika Lab, daté du 24 octobre 2019, qu’une étude acoustique soit réalisée et transmise à l’arrondissement, attestant que les niveaux sonores dans les logements adjacents sont respectés, et ce, avant l’émission du certificat d’occupation;
- Que soit déposée une garantie monétaire de 10 000 $ avec la demande de permis de transformation valide jusqu’au parachèvement et la conformité de l’ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées ou qu’un mandat de surveillance de chantier soit confié à un architecte.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 25 février 2020, à 18 h, au 201 avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 12 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-01-17 08:55

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205924001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment située au 1875, avenue du Mont-Royal Est

CONTENU

CONTEXTE

Occupé pendant près de 50 ans par le populaire restaurant *Chez Ty-Coq Bar-B-Q* , le bâtiment de 2 étages du 1875 de l'avenue du Mont-Royal Est est, depuis 2015, occupé par le bar Le Terminal. L'établissement de plus de 300 m^2, occupant l'ensemble du bâtiment, offre un menu complet et une grande sélection de bières de microbrasseries. Désirant valoriser l'espace au 2^e étage, les administrateurs ont progressivement animé l'espace grâce à des soirées thématiques. Peu à peu, ce sont les artistes du milieu de l'humour qui se sont approprié l'espace et la salle est devenue un lieu de diffusion important pour la relève et pour une scène plus alternative.

Au début de 2019, fort de ce succès, les propriétaires ont officiellement converti le deuxième étage en «comédie club». Composé d'une petite scène, d'une centaine de chaises, de quelques haut-parleurs, d'un bar de service, d'une loge, de quelques toilettes et d'un bureau, l'étage est aujourd'hui occupé environ 4 soirs par semaine.

L'aménagement d'une salle de spectacle, au deuxième étage, est autorisé dans un secteur de zonage C.4, mais déroge à la disposition suivante du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) :

- **127.2** : Un local occupé par une salle de spectacle et un logement ne doivent pas être adjacents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets parti culiers de construction, de modification ou d'occupation d'u n immeuble* (2003-08), l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du 1875, avenue du Mont-Royal Est, et ce, en dérogation à

l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) aux conditions suivantes :

- Que la superficie maximale de plancher occupée à des fins de spectacles soit d'au plus 170 m^2;
- Que la salle de spectacles soit localisée au deuxième étage;
- Que l'accès de l'établissement sur l'avenue du Mont-Royal Est soit muni d'un sas d'entrée;
- Que les accès à l'espace occupé à des fins de spectacles soient munis d'une porte;
- Que le système de son soit muni d'un limiteur de niveau sonore fixant la puissance sonore maximale à un niveau de 90 dB«c»;
- Que l'établissement ne présente pas de spectacle de musique;
- Que l'établissement se procure un permis d'occupation du domaine public pour les bacs à déchets déposés sur le domaine public;
- Qu'un rideau acoustique soit installé et maintenu à l'intérieur devant les fenêtres du deuxième étage;
- Que la composition des murs et du toit comprennent minimalement les éléments présentés au point 5 du rapport R-241019-1 de la firme Acoustika Lab, daté du 24 octobre 2019, qu'une étude acoustique soit réalisée et transmise à l'arrondissement, attestant que les niveaux sonores dans les logements adjacents sont respectés, et ce, avant l'émission du certificat d'occupation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet vise à pérenniser des activités artistiques sur l'avenue du Mont-Royal Est;
- Des études acoustiques ont été produites afin de développer des mesures de mitigation adaptées au bâtiment et au type de spectacle présenté;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 17 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
Calendrier projeté :

- 3 février 2020 : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- Semaine du 3 février 2020 : Avis public sur le site internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 25 février 2020 : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public sur le site internet de l'arrondissement décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Ce projet particulier n'est pas assujetti à l'obtention d'un certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon S LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Gisèle BOURDAGES
Chef de division Urbanisme, Patrimoine et Services aux entreprises

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2020/04/06
19:00

Dossier # : 1208339003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade et le réaménagement de l'entrée du bâtiment, situé au 180, rue Maguire, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 349.1, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UN AUVENT PAR UNE MARQUISE EN FAÇADE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 180, RUE MAGUIRE, ET CE, EN DÉROGEANT AU RESPECT DES COMPOSANTES D'ORIGINE ET SAILLIE MAXIMALE PRESCRITE.
La Direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

ATTENDU QUE l'ajout des mains courantes permettrait de se conformer aux exigences du Code de construction du Québec et d'assurer la sécurité des résidents;

ATTENDU QUE le remplacement des marches de béton, des murets en briques et de l'auvent par une marquise contribuerait à la bonification de l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE l'ajout de la marquise permettrait de protéger la façade des intempéries tout en assurant un meilleur confort aux résidents.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 10 mars 2020.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de*

modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), le remplacement d'un auvent par une marquise en façade et le réaménagement de l'entrée du bâtiment, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 349.1, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes:

- Que la marquise ait une saillie maximale de 2 mètres et qu'elle soit en acier galvanisé peint en noir;
- Que les mains courantes soient d'une hauteur de 36 pouces et qu'elles soient en aluminium peint en noir;
- Que le rendu visuel et les plans soient révisés afin de confirmer la continuité du revêtement au sol de pierre Saint-Marc jusqu'à la limite du trottoir
- Que la finition des marches soit en pierre calcaire Saint-Marc;
- Que la porte soit à deux battants avec panneaux vitrés latéraux;
- Que le revêtement métallique situé au-dessus de l'imposte de la porte d'entrée soit retiré;
- Que la nouvelle bande au sol soit située à la limite avant et latérale est du terrain et qu'elle soit en acier corten en retrait de 0,75 m du trottoir;
- Que des bacs de plantation permanents en acier corten comportant des végétaux d'une superficie minimale de 0,90 m² soient installés de chaque côté de l'escalier d'entrée;
- Qu'un aménagement paysager soit prévu dans les marges avants et latérales du bâtiment avec des végétaux plantés en pleine terre.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Que la forme de la marquise soit amincie afin de présenter un profil plus sobre ;
- Que, dans la mesure du possible, les colonnes situées sous la marquise soient retirées.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) à une date et dans un lieu à déterminer ;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08*)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-03-24 11:10

Signataire : Guy OUELLET

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208339003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade et le réaménagement de l'entrée du bâtiment, situé au 180, rue Maguire, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 349.1, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

CONTENU

CONTEXTE

Ayant la volonté d'améliorer la situation actuelle de la façade avant du bâtiment situé au 180, rue Maguire, les propriétaires proposent de complètement réaménager son entrée. Ainsi, l'auvent en toile avec une structure métallique, situé au-dessus de la porte d'entrée, serait remplacé par une marquise en acier peinte en noire. Les marches en béton de l'escalier d'entrée seraient remplacées par des marches en pierre calcaire Saint-Marc. Les murets en brique seraient substitués par des bacs de plantation en acier corten. La porte d'entrée serait remplacée par une nouvelle porte à deux battants. Enfin, une bande en acier corten serait installée au sol à la limite avant et latérale du bâtiment.
Le projet déroge aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) :

- Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture.
- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine.
- Article 349.1 : Dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille habitation, la saillie maximale pour une marquise est de 1,50 m.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adoption de la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade et le réaménagement de l'entrée du bâtiment, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 349.1, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes:

- Que la marquise ait une saillie maximale de 2 mètres et qu'elle soit en acier galvanisé peint en noir;
- Que les mains courantes soient d'une hauteur de 36 pouces et qu'elles soient en aluminium peint en noir;
- Que le rendu visuel et les plans soient révisés afin de confirmer la continuité du revêtement au sol de pierre Saint-Marc jusqu'à la limite du trottoir
- Que la finition des marches soit en pierre calcaire Saint-Marc;
- Que la porte soit à deux battants avec panneaux vitrés latéraux;
- Que le revêtement métallique situé au-dessus de l'imposte de la porte d'entrée soit retiré;
- Que la nouvelle bande au sol soit située à la limite avant et latérale est du terrain et qu'elle soit en acier corten en retrait de 0,40 m du trottoir;
- Que des bacs de plantation permanents en acier corten comportant des végétaux d'une superficie minimale de 0,90 m² soient installés de chaque côté de l'escalier d'entrée;
- Qu'un aménagement paysager soit prévu dans les marges avants et latérales du bâtiment avec des végétaux plantés en pleine terre.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Que la forme de la marquise soit amincie afin de présenter un profil plus sobre;
- Que, dans la mesure du possible, les colonnes situées sous la marquise soient retirées.

JUSTIFICATION

La Direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- L'ajout des mains courantes permettrait de se conformer aux exigences du Code de construction du Québec et d'assurer la sécurité des résidents;
- Le remplacement des marches de béton, des murets en briques et de l'auvent par une marquise contribuerait à la bonification de l'apparence du bâtiment;
- L'ajout de la marquise permettrait de protéger la façade des intempéries tout en assurant un meilleur confort aux résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, les travaux projetés incluent le verdissement de la marge latérale du bâtiment et un aménagement paysager dans la marge avant, ce qui permet de

poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier projeté :

- **6 avril 2020 :** Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Date à déterminer :** Avis public diffusé sur le site Web de l'arrondissement annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **Date à déterminer :** Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54, 58 et 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacqueline Tatiana BENITEZ
Agente de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-16

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques